

## Conseil Municipal du 12 juin 2025 – Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le **douze juin 2025** le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 juin 2025 s'est réuni au Chapiteau de la Fontanelle à Cussac à **17 h**, sous la présidence du Maire, M. Dominique CHAMBON.

Nombre de conseillers municipaux présents, en exercice : 8

### **ETAIENT PRESENTS :**

Dominique CHAMBON, Maria CERQUEIRA, Frédéric CHALEIX, Dominique CHAMBON, Robert DUFOUR, Rémi GRENOUILLET, Josiane LEFORT, André RAVET, Françoise TOMAS

**EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir :** Frédéric GAILLARD, Dominique JARDIN

**ABSENTS :** Nathalie BARNY, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Patrick GIBAUD, Christelle VIARD,

**Secrétaire de séance désigné :** R. GRENOUILLET

---

Début de séance à 17h05, Monsieur Le Maire ouvre la séance :

---



### **POUR VOTE**

Mr le Maire présente ses meilleurs vœux, pour 2025, à l'assemblée et accueille Pauline VAUDON, secrétaire de mairie remplaçante, à son premier conseil municipal.

<b>POINT N°1</b>	<b>Validation des procès-verbaux des précédentes réunions du 14 avril 2025 et du 06 mai 2025</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le compte rendu du 14 avril a été validé par le conseil municipal sans modification, il n'y en a pas eu pour le 6 mai du conseil extraordinaire sur le transport scolaire.

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

<b>POINT N°2</b>	<b>Budget principal 2025 : Décision modificative n°1</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mr. André RAVET,  
Suivant la pièce jointe, décision pour la régulation d'écriture comptable suite à une opération budgétaire passée en 2024.

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

<b>POINT N°3</b>	<b>Budget : Mise en place du compte financier unique pour l'exercice 2025 concernant les budgets Principal, Assainissement et Lotissements</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mr. André RAVET, Les documents ont été joints à la convocation :  
Le CFU sera dématérialisé, remplaçant le compte administratif et de gestion.

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

<b>POINT N°4</b>	<b>Centre Communal d'Action Sociale : Suppression du CCAS au 01 septembre 2025</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mme Josiane LEFORT :

Pour des raisons budgétaires et de gestion, mais pas de suppression de l'action sociale....  
L'action est faite par ailleurs, communauté de commune ...

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

<b>POINT N°5</b>	<b>Forêt Communale : Renouvellement forestier dans le cadre du plan de relance France 2030</b> <b>Parcelle n°8 du document d'aménagement Forestier 2008/2027</b> <b>-Attribution du marché : Préparation du sol avant reboisement</b> <b>-Attribution du marché : Fourniture et mise en place de plants forestiers</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mr. Rémi GRENOUILLET,

Le budget du nettoyage avec dessouchage de 40 k€ et la plantation de 16 k€ avec une subvention à 70% ;  
le reste à charge sera de 22 k€

L'opération est suivie par l'ONF .Les plantations devraient intervenir au plus tôt en 2026.

L'entreprise choisie est la SAS Vallade-Delage de Bussière Galant.

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

<b>POINT N°6</b>	<b>Marché de Travaux « GRVC 2025 La Plaine »</b> <b>Attribution du marché</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mr Le Maire,

C'est la partie voirie, budget 57 925 € HT

Le marché est attribué à la société Eurovia ; la société Eiffage n'a pas répondu.

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

<b>POINT N°7</b>	<b>Marché de Travaux « Réfection des trottoirs rue de Limoges » Attribution du marché</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mr Le Maire,

C'est la partie trottoir, rue de Limoges, budget 56 887 € HT

Le marché est attribué à la société Eurovia ;

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

<b>POINT N°8</b>	<b>Syndicat Intercommunal de musiques et de danses du Sud Ouest87</b> - Avis sur les demandes de retrait des communes de Gorre et de St Mathieu - Demande de Retrait du Syndicat	<b>POUR</b>	<b>10</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mme Josiane LEFORT :

Suite à des soucis d'enseignement, les communes de Gorre et de St Mathieu sortent du syndicat  
Le conseil donne son accord,

Le conseil valide la sortie de la commune de Cussac du syndicat mais s'engage à travailler avec St Junien

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

<b>POINT N°9</b>	<b>Cantine scolaire : Année 2025/2026</b> -Actualisation du tarif d'achat des repas cantine au Souffle vert et adoption de la convention de prestation de services -Définition des participations familiales suite au vote des tarifs d'achat -Adoption du règlement intérieur modifié	<b>POUR</b>	<b>9</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>1</b>

Le point est présenté par Mme Josiane LEFORT :

Refonte de la convention avec le Souffle Vert, prix d'achat de 4,10€ passe à 4,50€ pour les élèves et de 6,15€ à 6,50€ pour les adultes .Les familles vont payer 3,35€ ce qui revient à une dépense communale de 2000€ par an pour 10000 repas aidés, hors le prix de pain ; les impayés sont < 500€.

Pour le règlement, l'utilisation des serviettes a été ajoutée

*Ce point a été adopté à la majorité.*

<b>POINT N°10</b>	<b>Garderie scolaire : année 2025/2026</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
	- <b>vote des tarifs</b>	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	- <b>Adoption du règlement intérieur modifié</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mme Josiane LEFORT,

Le prix d'une garderie est de 1€ le matin et 1,50€ le soir, avec un forfait famille à 70€ par trimestre.

Pour le règlement, les agressions sont déclarées en gendarmerie.

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

<b>POINT N°11</b>	<b>Projet du parc éolien des moulins de l'eau plaidée sur la commune de Chéronnac :</b>	<b>POUR</b>	<b>0</b>
	- <b>Avis du Conseil municipal sur le projet</b>	<b>CONTRE</b>	<b>8</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>2</b>

Le point est présenté par Mr Le Maire,

*Ce point a été adopté à la majorité.*

<b>POINT N°12</b>	<b>Vente d'une parcelle communale à un particulier</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
	- <b>détermination du prix de vente de la parcelle jouxtant le lot n°5 du lotissement les Nénuphars de la Jalade (parcelles nouvelles à créer) et définition de la prise en charge des frais annexes à l'opération</b>	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	- <b>Déplacement des compteurs ENEDIS et EAU du lot n°5 : prise en charge des frais.</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mr Le Maire,

Présentation, surface environ 130m2 ; les frais du géomètre sont partagés.

La commune prend en charge les frais de déplacement des compteurs d'EAU et ENEDIS

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

<b>POINT N°13</b>	<b>Maisons de santé : Location au groupe de Kinés :</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
	- <b>Autorisation de privatisation de parties communes de l'étage pour la mise en location au groupe de kinés</b>	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	- <b>Remise Gracieuse exceptionnelle de 2 mois de loyer</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mr Le Maire,

Location de tout le plateau au groupe de Kinés. Le loyer est de 1000,08 € / mois, en respectant le prix au m2.

Les accès par escalier et ascenseur restent inchangés.

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

<b>POINT N°14</b>	<b>Communauté de communes Ouest Limousin : Recomposition du conseil communautaire suite au renouvellement général des conseils municipaux en 2026</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mme Josiane LEFORT,

Article 7 limite au 31 août, la répartition des sièges ; le conseil propose à 34 sièges, soit 3 sièges pour Cussac.

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

<b>POINT N°15</b>	<b>CIAS Ouest Limousin : Adoption</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mme Josiane LEFORT,

Augmentation de 0.20 € la participation est portée à 1€ par habitant pour la prise en charge des portages de repas.

Le prix facturé au bénéficiaire est à 10,50€

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

<b>POINT N°16</b>	<b>Redevance d'occupation du domaine public « ENEDIS et TELECOMS » : Adoption des Tarifs de l'année 2025</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mr Le Maire,

La somme de 1865€ devrait nous être versée pour le passage des lignes sur la commune.

*Ce point a été adopté à la majorité*

<b>POINT N°17</b>	<b>Associations :</b> <b>-Subvention exceptionnelle à l'Association Cussac Moto Club</b> <b>-Remises gracieuses par la gratuité des barnums au Comité des fêtes</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mr Le Maire,

Subvention de 2000 € au Club de Moto pour l'organisation du championnat d'Europe

La gratuité de la location des Barnums au Comité des fêtes pour le 20 juillet.

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

<b>POINT N°18</b>	<b>Demande d'aides pour les voyages scolaires du collège de Châlus</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le point est présenté par Mme Josiane LEFORT,

Don équivalent au pass jeunesse, soit la somme de 40€, aide spécifique au voyage scolaire.

*Ce point a été adopté à l'unanimité.*

## POUR INFORMATION

<b>POINT N° 19</b>	<b><u>Questions orales</u></b>
------------------------	--------------------------------

- Le point est présenté par Mr Le Maire,

Information :

- o départ de la secrétaire générale prévu pour le 1 septembre 2025 vers le SDIS de Guéret.
- o Demande d'aménagement au site de copeaux par l'ACCA : proposition d'une autre solution
- o Demande d'acquisition de terrains de bois : étude en cours

*Ce point a été adopté à la majorité*

<b>POINT N° 20</b>	<b><u>Décision du maire par délégation du conseil municipal</u></b>
------------------------	---

- achat d'un taille-haie articulé pour 332€ HT
- Acquisition d'un ordinateur pour 575€

Sans d'autres questions, Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h00.

***Vu pour mise à disposition à toute personne qui en demandera communication, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-26 du CGCT.***

Le Maire.  
Dominique CHAMBON

Le secrétaire de séance.  
Rémi GRENOUILLET